

**Procès-verbal de réunion du Conseil Municipal**  
**Séance d'urgence**

du 08 décembre 2022 à 18h30 en mairie

Date de convocation : 05 décembre 2022

Nombre de conseillers municipaux : 15

Sous la présidence de Madame Isabelle DUBUT, maire.

Présents :

Claude BONDUELLE, Servane CARON, Cynthia COTELLE, Jean-Yves DECOCK, Francis DELABY, Isabelle DUBUT, Thibaut HULLAERT, Françoise LEMARCHAND, Aurélie LEVEQUE, Antonio PREVOST, Angélique SAINNEVILLE, René THIEBAUT.

Absents excusés :

Martine LANGLOIS, Gérald LAQUERRIERE.

Absent :

Hélène ROHAUT.

Procurations :

Martine LANGLOIS donne procuration à Isabelle DUBUT.

Gérald LAQUERRIERE donne procuration à René THIEBAUT.

Secrétaire de séance :

Françoise LEMARCHAND - Claude BONDUELLE.

Le quorum est atteint, le conseil municipal étant composé de 15 personnes.

Ordre du jour de la séance : Extrait de la convocation.

Ordre du jour :

- **COMPTABILITE : BUDGET COMMUNE : PAIEMENT DES AGENTS**

**CREDITS A OUVRIR**

CHAP.	COMPTE	NATURE	MONTANT
012	6413	PERSONNEL NON TITULAIRE	15 000.00
012	6218	AUTRE PERSONNEL EXTERIEUR	15 000.00

**CREDITS A REDUIRE**

CHAP.	COMPTE	NATURE	MONTANT
011	615221	BATIMENTS PUBLICS	-30 000.00

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Le Maire,



Isabelle DUBUT

CR

Après avoir attendu quelques minutes, à 18 heures 33, Madame le Maire déclare la séance du Conseil Municipal ouverte.

Nomination du Secrétaire de séance : Madame le Maire demande un secrétaire de séance, Madame Françoise LEMARCHAND se propose immédiatement. Madame le Maire demande si le Conseil Municipal est d'accord. Monsieur Claude BONDUELLE se propose également comme secrétaire de séance puisqu'il peut y avoir plusieurs secrétaires de séance. De ce fait, Madame le Maire demande si d'autres personnes veulent être secrétaire de séance. N'ayant pas d'autre proposition, Elle retient les deux personnes qui se sont présentées.

Monsieur Claude BONDUELLE remet, en format papier, les neuf pages du Procès-Verbal de la réunion du deux décembre deux mille vingt deux, à Madame le Maire. Cette dernière l'accepte.

Madame le Maire énumère les procurations du jour, à savoir : Madame Martine LANGLOIS pour Madame Isabelle DUBUT ; Monsieur Gérald LAQUERRIERE pour Monsieur René THIEBAUT.

Madame le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver la tenue de cette séance d'urgence. Monsieur Claude BONDUELLE demande ce qui justifie l'urgence. Madame le Maire déclare qu'il faut pouvoir payer les salariés pour le mois de décembre. Monsieur Claude BONDUELLE demande à quelle date doit-être effectué ce paiement. Monsieur Stéphane HINARD, employé communal présent à la séance, répond « *demain* », Madame le Maire affirme que c'est pour la paie de décembre. Monsieur Claude BONDUELLE demande confirmation de cette date de demain pour le paiement, c'est Monsieur Stéphane HINARD qui confirme cette date butoir. Madame le Maire demande si le Conseil Municipal veut voter l'urgence de cette séance. Madame Angélique SAINNEVILLE interroge sur la nécessité de faire aussi tôt les fiches de paie de décembre, invoquant la possible absence de certaines personnes et donc d'un paiement injustifié d'une partie du salaire. C'est encore Monsieur Stéphane HINARD qui intervient pour affirmer que : « C'est la fonction publique ». Madame le Maire confirme ces propos.

18 heures 37 arrivée de Monsieur Thibaut HULLAERT.

Madame le Maire demande qui approuve la tenue de ce Conseil en urgence :

**Vote pour 12 : Servane CARON, Cynthia COTELLE, Jean-Yves DECOCK, Francis DELABY, Isabelle DUBUT, Thibaut HULLAERT, Françoise LEMARCHAND, Aurélie LEVEQUE, Antonio PREVOST, René THIEBAUT, Martine LANGLOIS, Gérald LAQUERRIERE.**

**Vote abstention : Madame Angélique SAINNEVILLE.**

**Vote contre : Monsieur Claude BONDUELLE.**

Avec les documents, fournis aux Conseillers Municipaux, relatifs à la situation budgétaire de la commune au 05/10/2022 sur :

- Le fonctionnement, chapitre 011 concernant les charges à caractère général et principalement son article 615221.
- Le fonctionnement, chapitre 012 concernant les charges de personnel et frais assimilés.
- Les transferts présentés sur l'ordre du jour, des articles 615221 pour un montant de – 30 000,00 euros vers 6413 pour 15 000,00 euros et 6218 pour 15 000,00 euros.

Madame le Maire explique les raisons de ces transferts : « *Nous avons pas mal de maladies, ce n'est pas un reproche, mais pendant ce temps les salariés sont quand même payés. Après c'est remboursé par la CNP* » Ce qui est, à nouveau, confirmé par Monsieur Stéphane HINARD. « *C'est remboursé, mais pas sur le même compte, donc il faut le remettre dans la bonne ligne pour pouvoir payer les salariés. Est-ce qu'il y a des questions là dessus ? Je soumet au vote.* »

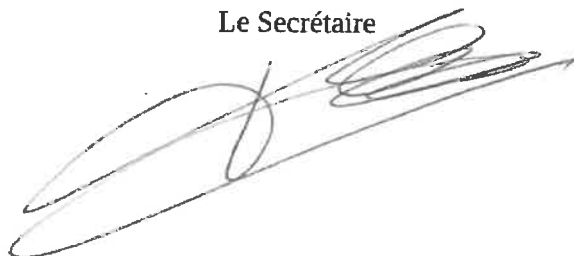
**Mise au vote, tout le monde accepte cette délibération.**

**Vote pour 14 : Claude BONDUELLE, Servane CARON, Cynthia COTELLE, Jean-Yves DECOCK, Francis DELABY, Isabelle DUBUT, Thibaut HULLAERT, Françoise LEMARCHAND, Aurélie LEVEQUE. Antonio PREVOST, Angélique SAINNEVILLE, René THIEBAUT, Martine LANGLOIS, Gérald LAQUERRIERE.**

Madame le Maire annonce que la séance du Conseil Municipal est levée à 18 heures 40.

Fin des débats.

Le Secrétaire

A large, stylized handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke at the end.

Le Président

CB